



**SNUipp**  
FSU 19



Tulle le 30 janvier 2023

**Objet :** alerte sociale relative à la carte scolaire

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008, nos organisations ont l'honneur de vous notifier les motifs qui les conduisent à envisager le dépôt d'un préavis de grève pour les personnels enseignant.es du 1er degré, d'éducation, les accompagnant-es des élèves en situation de handicap et les psychologues de l'Éducation nationale exerçant dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements spécialisés.

Nous souhaiterions partager avec vous l'état des lieux du fonctionnement de ces écoles et établissements et espérons pouvoir avoir accès à des données statistiques objectivées sur les sujets suivants :

- **La situation du remplacement** est structurellement dégradée conduisant des élèves à ne plus avoir accès au Service Public d'Éducation. Elle donne lieu à des ruptures nettes d'égalité d'accès au service. Nous souhaiterions avoir accès à un bilan journalier du remplacement dans notre département.

- **La prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers est lacunaire et n'est plus assurée en tout point de la Corrèze**

- ***Les zones blanches de RASED*** sont nombreuses. Ils sont toujours incomplets voire inexistants. IL n'y a plus un seul poste de maître G assuré en Corrèze. Nous souhaiterions avoir une cartographie des RASED mettant en évidence leur absence dans le département et avoir accès aux ratios de demandes et de prises en charge effectives par circonscription.

- ***Les élèves en situation de handicap*** : Les postes dédiés sont souvent pourvus par des enseignants débutants ou des enseignants contractuels. Des orientations proposées par les MDPH ne peuvent être honorées faute de places disponibles en ULIS ou ESMS. Les accompagnements par des personnels AESH notifiés aux élèves ne sont pas honorés du fait de personnels en nombre insuffisant ou de contrats de travail inadaptés. Nous souhaiterions avoir un état des lieux.

- ***Les élèves non francophones*** : les données nationales font état d'une prise en charge lacunaire des élèves primo-arrivants en 2018/2019 avec seulement 49 % des élèves bénéficiant d'un soutien. Il est légitime de penser que l'augmentation des besoins sans évolution des moyens a conduit à nouvelle dégradation de cette prise en charge. Nous souhaiterions avoir un état des lieux.

- ***Les élèves issus de familles du voyage*** : là encore, trop d'élèves sont exclus des dispositifs spécifiques, y compris sur des secteurs où la demande est importante. Nous souhaiterions avoir un état des lieux.

- **Le malaise de la direction d'école** : Les directrices et directeurs d'école sont au cœur de l'organisation de l'école. Il s'agit là d'une fonction qui était en tension bien avant la crise sanitaire (temps libéré sans lien avec la charge de travail inhérente à la fonction, manque de reconnaissance

*financière* , moyens humains et matériels insuffisants pour assumer la fonction...). La crise sanitaire a accentué le malaise.

- **La prise en compte de la Ruralité** : La fermeture des classes et des écoles participent à la désertification des zones rurales.

Nous souhaiterions également faire le point sur la situation budgétaire en Corrèze et notamment sur :

- Le recours aux personnels contractuels ;
- Les perspectives pour pourvoir les postes budgétaires en personnels statutaires et formés.

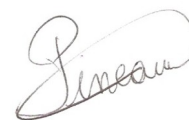
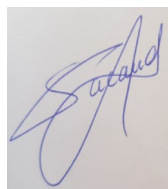
Enfin, dans le contexte décrit, nous souhaitons connaître les orientations que vous envisagez mettre en œuvre pour rendre 7 emplois au Ministère alors qu'aujourd'hui l'administration Corrèzienne n'est pas en mesure d'assurer le fonctionnement quotidien ordinaire de l'école et notamment la présence d'un enseignant chaque jour dans chaque classe du département.

En application du décret n°2008-1246 du 1er/12/2008, nous vous demandons d'engager une négociation préalable « dans le délai de trois jours à compter de la remise de la notification ».

Veillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre engagement sincère en faveur du Service Public d'Éducation.

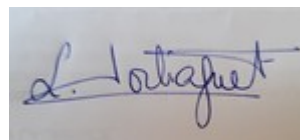
Pour le SNUipp-FSU 19 :

Angélique PACAUD & Françoise PINEAUD



Pour L'UNSA Education 19 :

Katia RYTTER & Laurence ORLIAGUET



Pour le SGEN-CFDT 19 :

Pour le SNUDI FO 19 : Delphine BAYOL:



Pour la CGT Education :